



VOCABULAIRE

ÉVALUATION DES ACQUIS DES ELEVES

Principes de l'évaluation des acquis à l'école maternelle

Le suivi des acquis doit permettre d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève pour donner à voir son évolution et ses réussites.

L'évaluation s'appuie principalement sur l'observation attentive des élèves en situation d'apprentissage dans la classe. Elle est directe et régulière sans empiéter sur le temps d'enseignement. Dans le quotidien de la classe, le professeur prélève et garde trace des indices et information des progrès et des acquis de chacun des élèves.

Compte tenu des écarts de maturité importants à cet âge et au sein d'une même classe, les éléments significatifs repérés ne concernent pas tous les élèves au même moment et dans tous les domaines d'apprentissage en même temps. À l'école maternelle, chaque élève progresse à un rythme différent.

Évaluer les progrès des élèves en vocabulaire

Lors de la préparation des séquences et séances, le professeur identifie les critères d'observation, progressifs, raisonnables et objectifs, qui lui permettront d'apprécier la progression des acquis des élèves et la pertinence de l'enseignement qu'il conduit.

Pour évaluer certains apprentissages, il est nécessaire de créer une situation particulière, d'aménager l'activité d'un enfant ou d'un groupe. Cela permet d'effectuer des observations ciblées, de mieux observer les acquis de chacun des élèves notamment ceux qui sont plus discrets.

L'appropriation du vocabulaire par les élèves est un processus long qui nécessite des réactivations fréquentes. A l'évaluation immédiate issue d'une séance, une évaluation différée à d'autres moments de l'année, dans des situations nouvelles, permet de s'assurer de la mise en mémoire sur le long terme du vocabulaire appris.

L'évaluation en vocabulaire s'appuie sur les observables suivants :

- capacité de l'élève à mémoriser un mot ;
- capacité de l'élève à comprendre un mot en contexte (en réception) ;
- capacité de l'élève à réemployer un mot (en émission) ;
- capacité de l'élève à catégoriser des mots en fonction de critères établis ;
- capacité de l'élève à mettre en relation les mots.